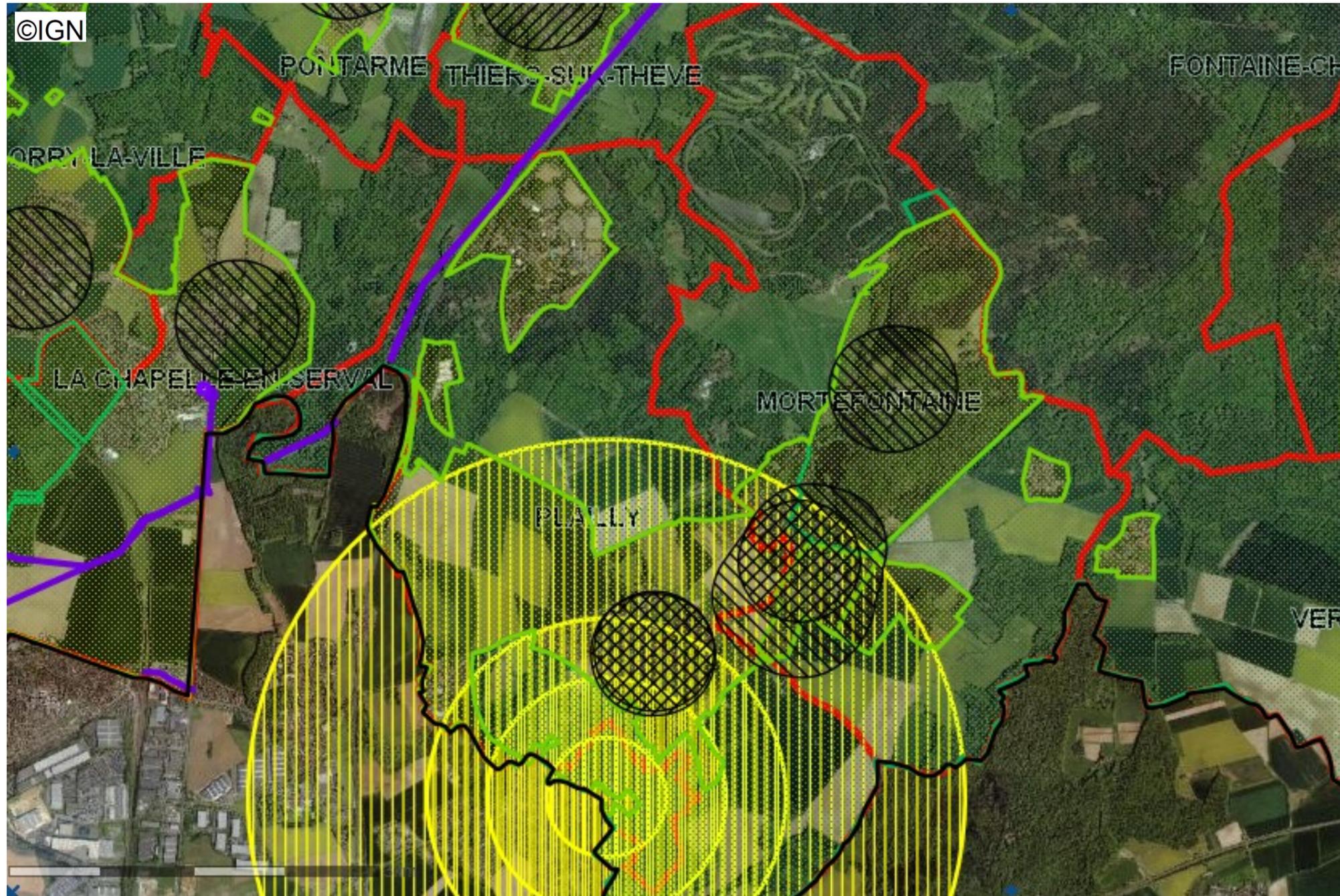


# SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

## Commune de Mortefontaine



### Légende

- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
  - classés
  - inscrits
- (AC2) Sites naturels classés
- (AC2) Sites naturels inscrits
- (PT1) SUP de protection contre perturbation électromagnétique
- (I3) Postes de livraison de Gaz
- (I3) Réseau de Transport de Gaz (Attention, il n'y a pas le réseau de distribu
- Communes
- Limites départementales
- BD Ortho

  
**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Conception : DDT  
Date d'impression : 06/01/2021  
Description : Servitudes AC1, AC2, I3, PT1

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

## Liste des servitudes

### Commune de Mortefontaine

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier	
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation	
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres	
A7	Forêts de protection	
A8	Travaux de boisement et reboisement	
AC1	<b>Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits</b>	<b>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)</b>
AC2	<b>Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits</b>	<b>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)</b>
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles	
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain	
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée	
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air	
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux	
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	
EL2	Servitudes en zones submersibles	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes	
EL7	Servitudes d'alignement	
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau	
I3	<b>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</b>	<b>GRTgaz</b>
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	
I6	Servitudes concernant les mines et carrières	
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz	
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	
PT1	<b>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques</b>	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	
T4	Servitudes aéronautiques de balisage	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	

## Détail des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

### Commune de Mortefontaine

#### Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Château de Vallière à Mortefontaine (inscription par arrêté du 29 octobre 1975 ; lien « Mérimée » : [PA00114762](#)) ;
- Domaine de Mortefontaine (inscription par arrêté du 02 août 2004 ; lien « Mérimée » : [PA60000057](#)) ;
- Fontaine à l'entrée du village de Mortefontaine (classement par arrêté du 11 avril 1946 ; lien « Mérimée » : [PA00114763](#)).

#### Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Domaine de Mortefontaine (inscription par arrêté du 27 mars 1947) ;
- Domaine de Vallière à Mortefontaine (classement par arrêté du 10 avril 1961) ;
- Forêts d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pomeraye, clairière et Butte de Saint-Christophe (classement par arrêté du 28 août 1998) ;
- Vallée de la Nonette (inscription par arrêté du 06 février 1970).

#### Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Canalisation de transport de gaz (arrêté préfectoral du 12 février 2018).

#### Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

- Station de Mortefontaine (décrets des 12 avril 1961 et 10 mai 1999).